

Annexe B – Directives fédérales sur la pauvreté

Le Tableau d’admissibilité à l’aide financière en fonction du revenu mensuel brut est révisé lorsque des modifications sont apportées au seuil de pauvreté fédéral. Le tableau est mis à jour chaque année.

Le Tableau d’admissibilité à l’aide financière en fonction du revenu mensuel brut désigne le tableau de revenu actuel utilisé par MHHS pour déterminer l’admissibilité à l’aide financière en vertu de la présente PAF.

Le tableau d’admissibilité à l’aide financière en fonction du revenu familial mensuel brut se fonde sur les directives relatives au seuil de pauvreté publiées par le gouvernement fédéral et le tableau d’admissibilité de Harris County Hospital District, tel que modifié de temps à autre par les organismes gouvernementaux respectifs. Ledit tableau peut être consulté.

Veuillez consulter le tableau ci-dessous :

Memorial Hermann Health System						
Tableau d’admissibilité à l’aide financière en fonction du revenu brut						
Seuil de pauvreté fédéral de 2020						
Le revenu annuel ou mensuel brut retenu pour être admissible à une aide financière dépend de la taille de la famille.						
	100 % du seuil de pauvreté fédéral		200 % du seuil de pauvreté fédéral		400 % du seuil de pauvreté fédéral	
Taille de la famille	Revenu annuel	Revenu mensuel	Revenu annuel	Revenu mensuel	Revenu annuel	Revenu mensuel
1	12 760 \$	1 063 \$	25 520 \$	2 127 \$	51 040 \$	4 253 \$
2	17 240 \$	1 437 \$	34 480 \$	2 873 \$	68 960 \$	5 747 \$
3	21 720 \$	1 810 \$	43 440 \$	3 620 \$	86 880 \$	7 240 \$
4	26 200 \$	2 183 \$	52 400 \$	4 367 \$	104 800 \$	8 733 \$
5	30 680 \$	2 557 \$	61 360 \$	5 113 \$	122 720 \$	10 227 \$
6	35 160 \$	2 930 \$	70 320 \$	5 860 \$	140 640 \$	11 720 \$
7	39 640 \$	3 303 \$	79 280 \$	6 607 \$	158 560 \$	13 213 \$
8	44 120 \$	3 677 \$	88 240 \$	7 353 \$	176 480 \$	14 707 \$
<i>Pour les cellules familiales de plus de huit personnes, ajouter 4 480 \$ par personne supplémentaire afin de calculer le seuil de pauvreté fédéral.</i>						